



## Synthèse du suivi ornithologique de la RNR du Poiré-sur-Velluire pour l'année 2024

Janvier 2024



Les Velluire sur Vendée

## Synthèse du suivi ornithologique de la RNR du Poiré-sur-Velluire pour l'année 2024

Rédaction :

Adrien MARTINEAU

Photo de couverture :

Hibou des marais © Adrien Martineau

Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Vendée  
Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON  
tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : [vendee@lpo.fr](mailto:vendee@lpo.fr) ; <http://vendee.lpo.fr>



## Sommaire

Introduction .....	3
1. Présentation du site .....	4
2. Méthodologie de suivi .....	4
3. Résultats .....	6
3.1. Evolution de la fréquentation du site depuis 2021 .....	6
3.2. Les passereaux .....	7
3.2.1. Les passereaux nicheurs .....	8
3.2.2. Les passereaux hivernants .....	10
3.3. Limicoles .....	11
3.3.1. Limicoles hivernants .....	11
3.3.2. Limicoles nicheurs .....	13
3.4. Les rapaces .....	15
3.4.1. Les rapaces nicheurs .....	16
3.4.2. Les rapaces hivernants .....	16
3.5. Les anatidés .....	16
3.5.1. Les anatidés nicheurs .....	17
3.5.2. Les anatidés hivernants .....	17
3.6. Les autres groupes d'espèces .....	18
3.6.1. Les autres espèces nicheuses .....	18
Conclusion .....	20
Annexe 1 : Liste et détail des codes atlas .....	21
Annexe 2 : Liste d'espèces observées sur la réserve .....	22
Annexe 3 : Niveaux d'eau sur la RNR (2023 et 2024) .....	25

## Table des illustrations

Figure 1 : Baisses de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire .....	4
Figure 2 : Effectifs moyens mensuels d'oiseaux depuis 2021 .....	7
Figure 3 : Localisation des points d'écoute STOC autour de la RNR.....	8
Figure 4 : Localisation des passereaux nicheurs sur la RNR .....	10
Figure 5 : Localisation des limicoles hivernants sur la RNR.....	12
Figure 6 : Effectifs maximum mensuels de Pluvier doré et Vanneau huppé sur la RNR .....	13
Figure 7 : Evolution du nombre de couples de Vanneau huppé nicheurs sur la RNR .....	14
Figure 8 : Localisation des couples de limicoles sur la RNR .....	14
Figure 9 : Barge à queue noire et Vanneau huppé © André ROBERT.....	15
Figure 10 : Localisation des rapaces hivernants sur la RNR .....	16
Figure 11 : Localisation des anatidés nicheurs sur la RNR .....	17
Figure 12 : Localisation des anatidés hivernants sur la RNR .....	18
Figure 13 : Localisation des nids de Cigogne blanche sur la RNR.....	19
Tableau 1 : Date des comptages.....	5
Tableau 2 : Liste des espèces de passereaux nicheurs sur la RNR .....	9
Tableau 3 : Liste des espèces de passereaux hivernantes sur la RNR .....	11
Tableau 4 : Liste des espèces de rapaces sur la RNR .....	15

# Introduction

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) marais Communal du Poiré sur-Velluire fait partie du réseau des 28 Réserves Naturelles des Pays de la Loire depuis 2012 (RNR et RNN confondues). Elle se situe sur la commune des Velluire-sur-Vendée, au cœur du Parc Naturel Régional du Marais poitevin, deuxième zone humide de France.

La commune est devenue propriétaire des 241 ha de prairies au moment de la Révolution. À cette époque, le site sert de pâturage aux troupeaux et d'usages divers aux habitants (chasse, pêche, etc...). Une partie de ces usages historiques perdurent aujourd'hui, comme le pâturage plurispécifique et collectif. Cette vaste prairie naturelle humide n'a, de plus, jamais été impactée par le travail du sol.

Le Marais poitevin est situé sur la grande voie de migration occidentale. Il représente une des plus importantes zones humides pour l'avifaune migratrice, hivernante et nicheuse. Le communal du Poiré-sur-Velluire joue un rôle de remise, d'alimentation et de reproduction pour l'avifaune empruntant cette voie migratrice. Actuellement, 183 espèces d'oiseaux différents ont été vues ou entendues au sein de la RNR toutes périodes confondues.

Le PNR du Marais Poitevin gestionnaire du site, a missionné la LPO Vendée pour réaliser les suivis ornithologiques du site (STOC et comptages décadiques), inscrits dans le plan de gestion de la réserve.

Les suivis migrateurs, hivernants et nicheurs sont réalisés dans le cadre de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin (OPN) sur le Marais communal depuis 2005. Le suivi STOC s'effectue également dans ce cadre depuis 2017.

La présente synthèse fait le point sur les données recueillies lors des différents suivis menés, en 2024, sur le communal du Poiré-sur-Velluire.

## 1. Présentation du site

La Réserve Naturelle Régionale du marais communal du Poiré-sur-Velluire, située à 15 km au sud-ouest de Fontenay-le-Comte, s'étend sur 241 hectares au cœur du Marais poitevin (Fig.1).

Ce marais « subsaumâtre » à la faune et flore très spécifiques, constitue un lieu de quiétude et une zone d'hivernage, de halte migratoire et de reproduction pour l'avifaune. Elle est essentielle pour l'équilibre global de l'environnement dans le Sud-Vendée, en interdépendance avec la Baie de l'Aiguillon.

L'analyse réalisée ici a été effectuée sur l'ensemble de ce périmètre en intégrant les fossés et canaux bordant le communal.

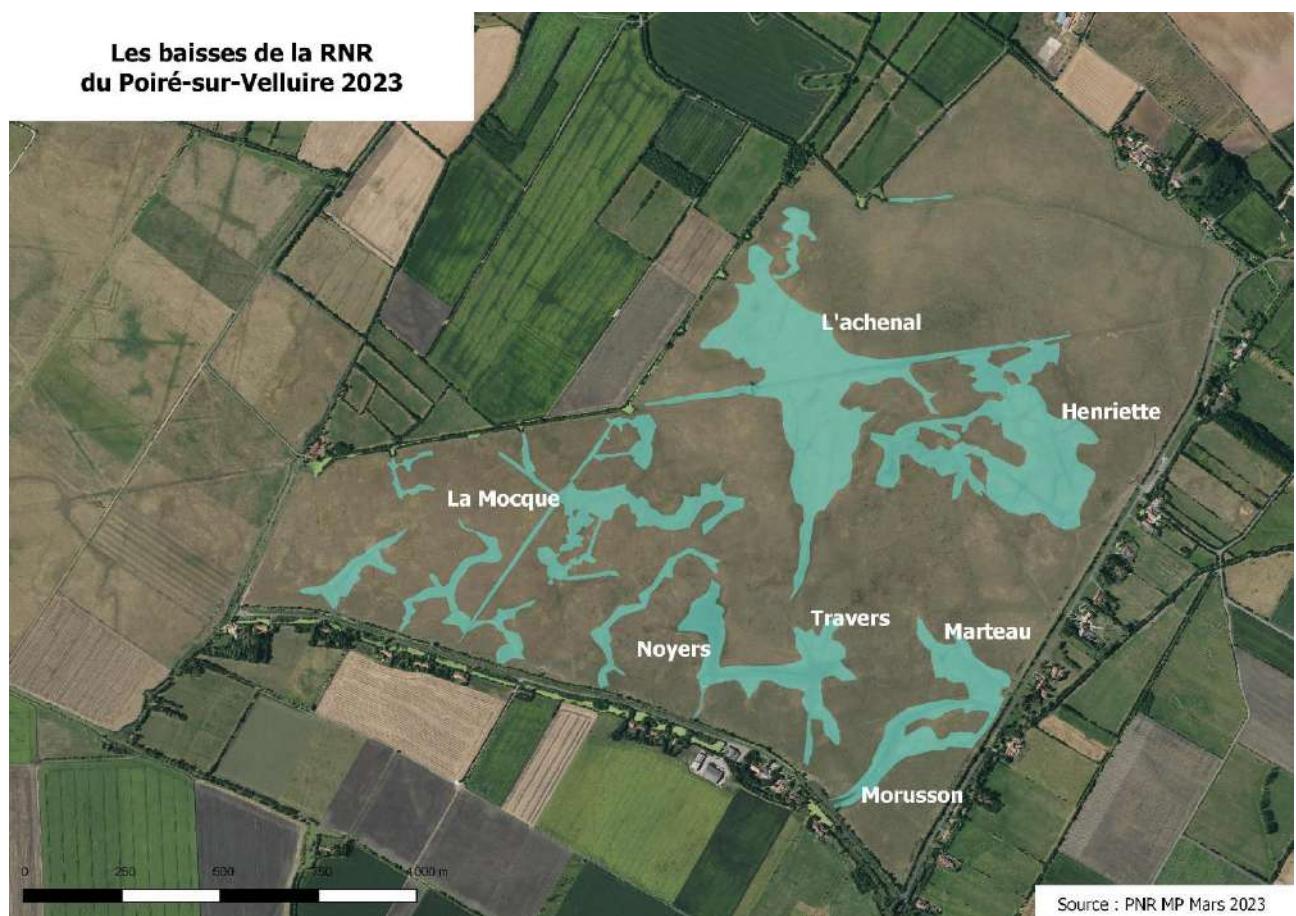


Figure 1 : Baisses de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire

## 2. Méthodologie de suivi

Afin d'évaluer la fréquentation de la réserve par l'avifaune, 2 protocoles ont été mis en place. Un premier consiste en un comptage exhaustif de tous les oiseaux présents sur le communal et ce tout au long de l'année, avec un passage tous les 10 jours. Le tableau 1 présente les dates de comptages réalisés en 2024.

Tableau 1 : Date des comptages

04-janv	11-janv	29-janv
07-févr	15-févr	26-févr
05-mars	13-mars	25-mars
04-avr	11-avr	25-avr
06-mai	17-mai	28-mai
06-juin	14-juin	25-juin
09-juil	16-juil	25-juil
07-août	20-août	25-août
05-sept	17-sept	25-sept
08-oct	16-oct	24-oct
06-nov	12-nov	26-nov
05-déc	12-déc	19-déc

Ce suivi décadaire permet de suivre tout au long de l'année la fréquentation de la réserve, à la fois en période de reproduction, en halte migratoire ou bien encore en hivernage.

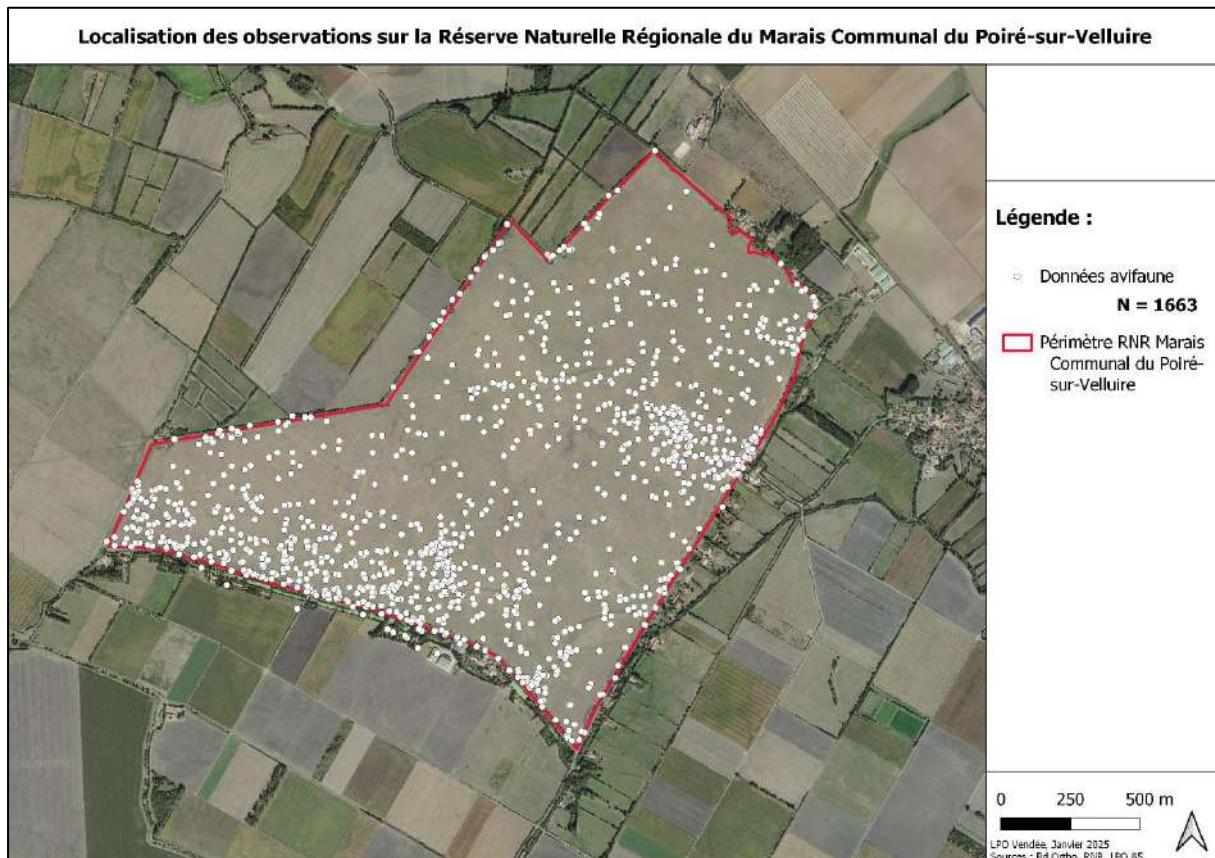
Afin de compléter les données récoltées via le comptage décadaire, un suivi spécifique des passereaux en période de reproduction est également réalisé, il s'agit du protocole STOC pour Suivi Temporel des Oiseaux Communs. Il consiste en la réalisation de points d'écoute au sein d'un carré. Dans ce carré l'observateur va ensuite répartir 10 points d'écoute en essayant de couvrir au mieux la mosaïque d'habitats. Il réalisera ensuite 5 minutes d'écoute et d'observation par point. Lors de ses relevés, il notera l'ensemble des oiseaux vus et entendus. Les points d'écoute ont lieu le matin de 1 heure à 4 heures après le lever du soleil. Dans l'idéale, le relevé doit être terminé avant 10 heures. Pour chaque carré, deux passages sont à réaliser en respectant un intervalle de 4 à 6 semaines. Le premier passage s'effectue du 1<sup>er</sup> avril au 8 mai, puis le second, du 9 mai au 15 juin. Dans la mesure du possible il est important de réaliser le suivi aux mêmes dates chaque année. Lors de son relevé, l'observateur note également l'habitat autour de chaque point d'écoute.

Pour faciliter l'analyse de l'avifaune nicheuse, un code atlas est attribué aux oiseaux montrant des signes de nidification (Annexe 1).

En complément de ces deux protocoles, les données opportunistes réalisées par des bénévoles et par les salariés du Parc Naturel Régional du Marais poitevin ont également été prises en compte.

### 3. Résultats

En 2024, 1663 données d'oiseaux ont été comptabilisés sur le site (données protocolées et opportunistes), pour un total de 103 espèces (Annexe 2). A souligner cette année, l'observation de Canard chipeau, cette espèce n'avait pas été observée sur la réserve depuis 2021 et de l'Echasse blanche, non revue depuis 2020. Les résultats présentés ci-dessous prendront à chaque fois en considération, à la fois les données protocolées et les données opportunistes.



#### 3.1. Evolution de la fréquentation du site depuis 2021

La méthodologie de suivi étant la même depuis 2021 nous proposons d'évaluer la fréquentation du site depuis 2021 en comparant les résultats entre les années.

Les quantités d'oiseaux pouvant drastiquement changer d'un comptage à l'autre, nous avons moyenné les effectifs par mois afin de limiter ce biais.

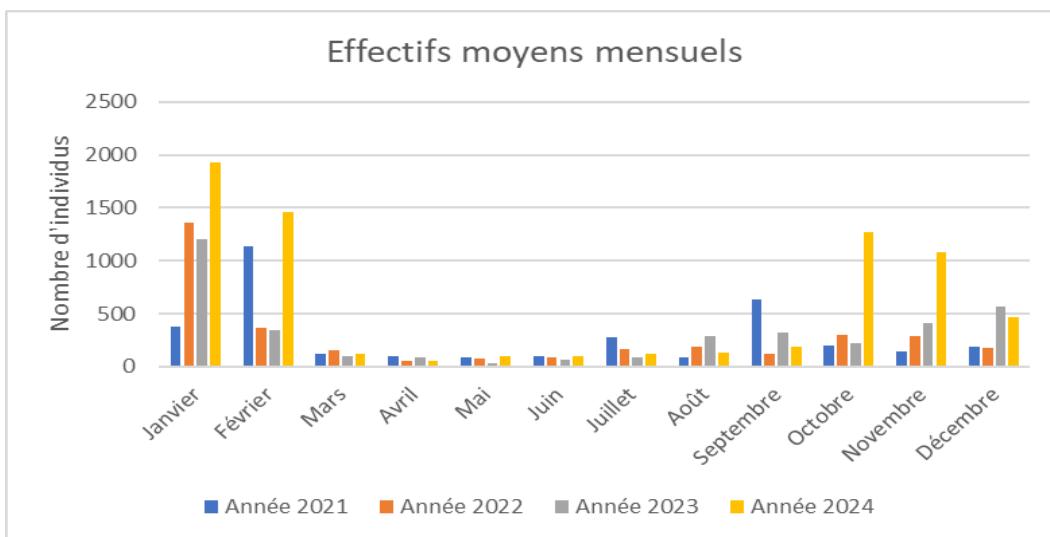


Figure 2 : Effectifs moyens mensuels d'oiseaux depuis 2021

L'automne et l'hiver 2024 ont accueilli un nombre largement supérieur d'oiseaux en comparaison aux trois années passées. Les fortes précipitations de la fin d'année 2023 et de 2024 sont un des facteurs pouvant expliquer cette nette différence. En effet, elles ont permis de maintenir un niveau d'eau haut sur les prairies, rendant le site attractif pour les limicoles et les canards.

Les tendances printanières et estivales sont sensiblement les mêmes durant les 4 années d'étude. Cette année encore, nous pouvons affirmer que la réserve a un pouvoir attractif sur les oiseaux en halte migratoire et en hivernage. Les prairies humides ainsi que la quantité de nourriture qu'elles offrent permettent à l'avifaune de s'alimenter lors de ces périodes clés dans le cycle ornithologique.

### 3.2. Les passereaux

Ils constituent une part importante de la diversité avifaunistique du communal. Notons que le terme « passereaux » est utilisé au sens large.

Sont pris en considération les oiseaux chanteurs d'une manière générale :

- Les oiseaux de l'ordre des passériformes (des Alouettes aux Bruants, en passant par les Corvidés) ;
- Les galliformes (Cailles, Perdrix et Faisans) ;
- Les columbiformes (Pigeons et Tourterelles) ;
- Les cuculiformes (Coucous gris) ;
- Les apodiformes (Martinet noir) ;
- Les bucérotiformes (Huppe fasciée) ;
- Les piciformes (Pics).

En 2024, 52 espèces de passereaux ont été recensées sur la réserve. Certaines d'entre elles sont strictement nicheuses comme la Tourterelle des bois, d'autre strictement hivernantes comme le Pipit farlouse. Le nombre d'espèces observée cette année, est en légère baisse vis-à-vis des dernières années (2023 N=56, 2022 N=61 et 2021 N=60). Certaines espèces communes sont absentes comme la Fauvette grisette ou bien encore l'Hypolaïs polyglotte.

### 3.2.1. Les passereaux nicheurs

Avant d'analyser les résultats des passereaux nicheurs, il est important de souligner que l'inventaire est réalisé depuis la route bordant le communal. Les passereaux chanteurs au centre de la réserve sont donc difficilement inventoriés, c'est pour cela que leur répartition n'est pas homogène et que les effectifs de certaines espèces peuvent paraître faibles. Afin d'inventorier au mieux les passereaux nicheurs, un protocole spécifique est déployé sur le site. Il s'agit du STOC pour Suivi Temporel des Oiseaux Commun. Ce protocole consiste à réaliser des écoutes de 5 minutes sur 10 points répartis dans un carré de 2 kilomètres (Fig. 3). Lors de ce protocole, les oiseaux sont automatiquement localisés sur le point d'écoute et non à l'emplacement exact de l'oiseau. Il se peut donc que certaines espèces présentent sur cette liste ne soient pas réellement nicheuses sur le communal mais plutôt sur ces abords. A noter que la détectabilité des oiseaux chanteur n'excède pas 300m les oiseaux inventoriés via ce protocole sont donc forcément sur le communal ou à minima très proche. Nous avons distingué ici les espèces nichant de façon possible, probable ou certaine. Cette distinction se fait à l'aide d'un code de nidification attribué lors de la saisie des données (Annexe 1)

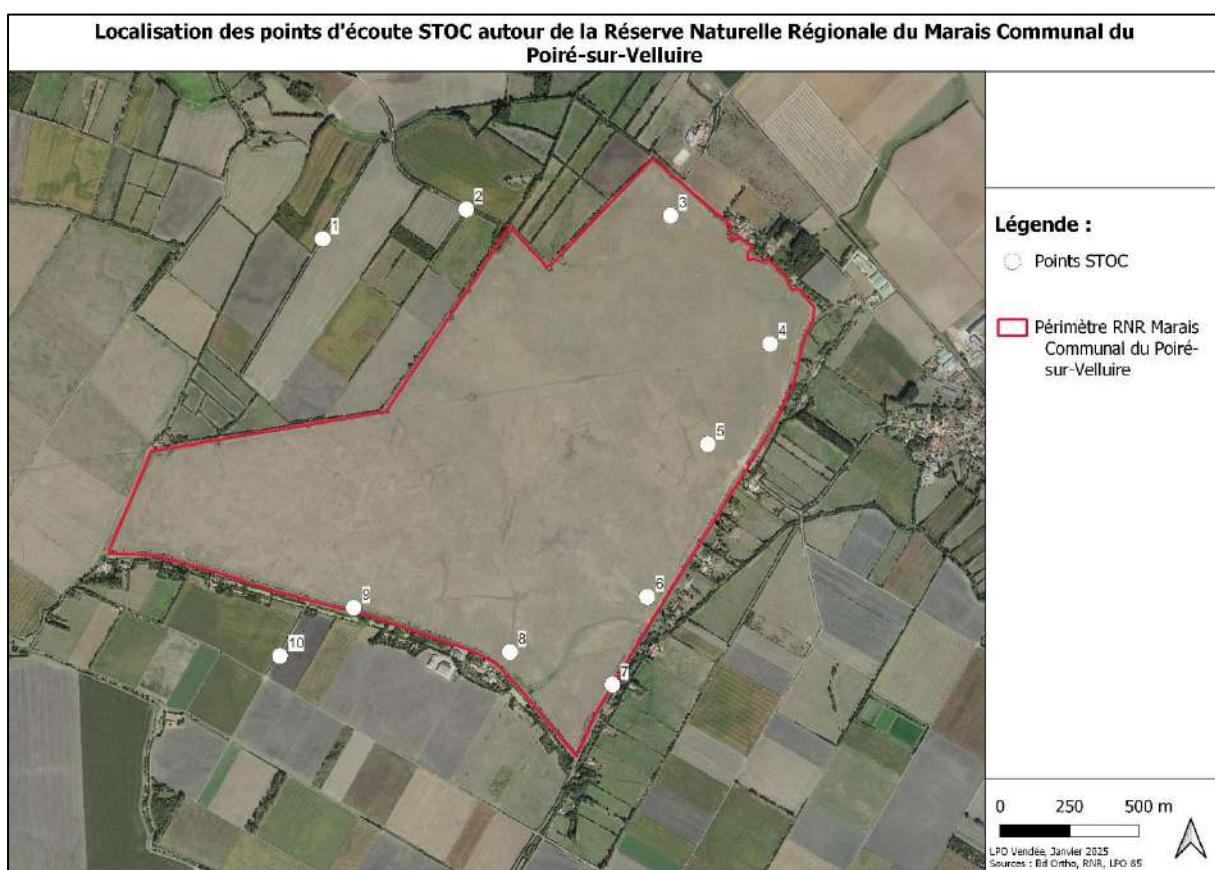


Figure 3 : Localisation des points d'écoute STOC autour de la RNR

Tableau 2 : Liste des espèces de passereaux nicheurs sur la RNR

Espèces	Reproduction possible	Reproduction probable
Alouette des champs		x
Bergeronnette grise	x	
Bergeronnette printanière		x
Bouscarle de Cetti	x	
Bruant proyer	x	
Chardonneret élégant	x	
Cisticole des joncs	x	
Étourneau sansonnet	x	
Fauvette à tête noire	x	
Fauvette grisette	x	
Grimpereau des jardins	x	
Huppe fasciée	x	
Merle noir	x	
Mésange bleue	x	
Mésange charbonnière	x	
Moineau domestique	x	
Pie bavarde	x	
Pigeon ramier	x	
Pinson des arbres	x	
Pouillot véloce	x	
Rossignol philomèle	x	
Rousserolle effarvatte	x	
Tourterelle des bois	x	
Troglodyte mignon	x	

- **Reproduction possible** : les passereaux nichant possiblement sur la RNR sont ceux dont un mâle chanteur a été entendu une fois sur le site en période de reproduction ou étant présent dans son habitat de nidification lors de cette période. 22 espèces sont concernées : La Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), la Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*), le Bruant proyer (*Emberiza calandra*), le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), la Cisticole des joncs (*Cisticola concidis*), l'Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), la Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), la Fauvette grisette (*Sylvia communis*), le Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), la Huppe fascié (*Upupa epops*), le Merle noir (*Turdus merula*), la Mésange bleue (*Cyanistes caeruleus*), la Mésange charbonnière (*Parus major*), le Moineau domestique (*Passer domesticus*), la Pie bavarde (*Pica pica*), le Pigeon ramier (*Columba palumbus*), le Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), le Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*), le Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*), la Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*) et le Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).
- **Reproduction probable** : au moins un mâle chanteur de ces espèces a été entendu ou vu à plusieurs reprises et dans les mêmes secteurs lors des périodes de reproduction au sein de la RNR. C'est le cas de l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*), la Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*).
- **Reproduction certaine** : aucune preuve de reproduction certaine n'a été observée en 2024 au sein de la RNR du Poiré-sur-Velluire.

Comme le montre la carte suivante, hormis les espèces prairiales tel que l'Alouette des champs, la Cisticole des joncs et la Bergeronnette printanière, la grande majorité des passereaux utilisent la ripisylve jouxtant le marais pour nicher. Comme précisé précédemment, au regard des milieux très ouverts présents sur le marais et ses abords, cette ripisylve est d'une importance capitale pour la préservation des passereaux nicheurs sur le site. Afin de garantir la pérennité de ces espèces au sein du marais, la conservation de la ripisylve est primordiale.

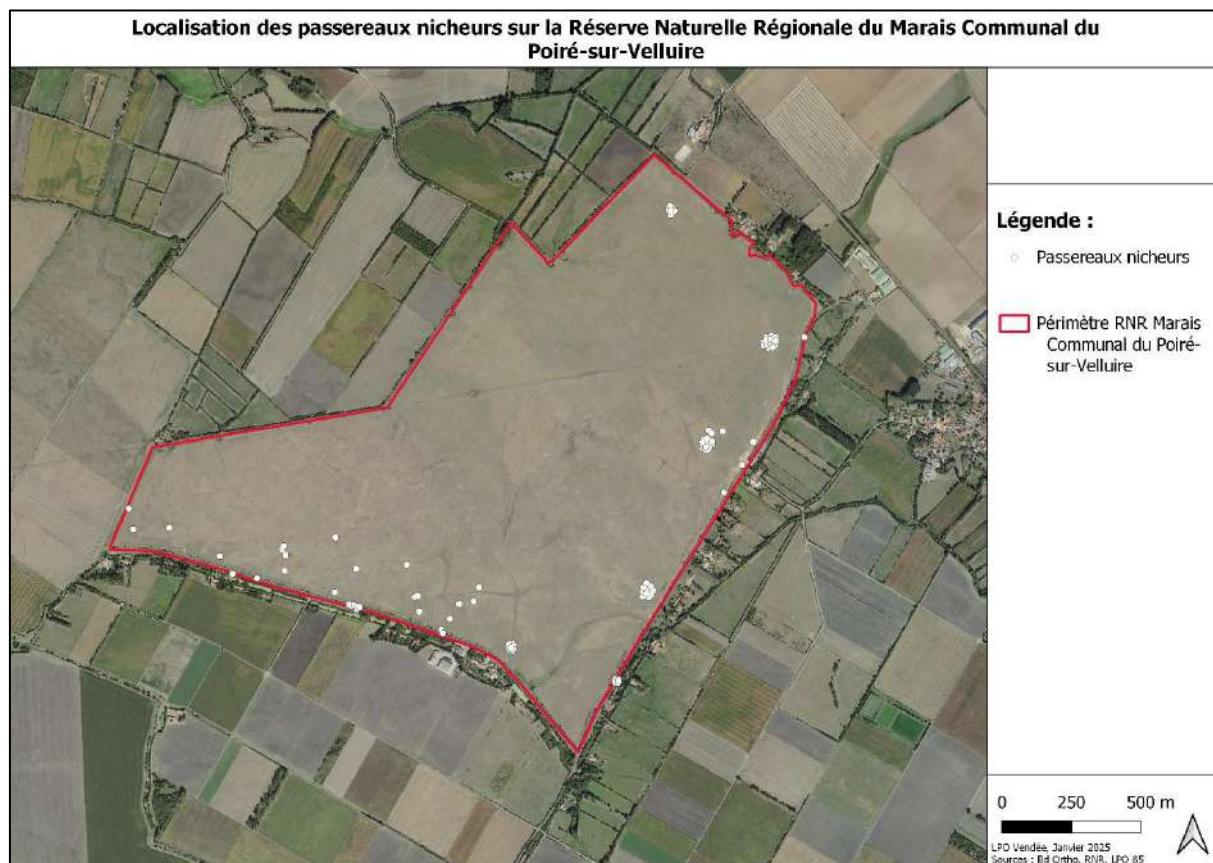


Figure 4 : Localisation des passereaux nicheurs sur la RNR

### 3.2.2. Les passereaux hivernants

Cette année, 31 espèces de passereaux hivernants (décembre, janvier et février) ont été recensées sur le périmètre de la réserve (Tab. 2). Comme pour les passereaux nicheurs, certains d'entre eux vont être fortement liés à la présence de la ripisylve qui borde le communal comme le Tarin des aulnes, les Roitelet à triple bandeaux ou bien encore, les grives. A l'inverse, certaines espèces vont être strictement prairiales comme le Pipit farlouse. Ce dernier est d'ailleurs l'espèce la plus mentionnée sur le site, suivi de la Corneille noire et de l'Etourneau sansonnet. Attention, nous parlons bien ici, du nombre de données et non du nombre d'individus.

Tableau 3 : Liste des espèces de passereaux hivernantes sur la RNR

Nom latin	Nom vernaculaire	Nombre de données
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	2
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	5
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	2
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	1
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	1
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	4
<i>Coloeus monedula</i>	Choucas des tours	1
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	1
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	13
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	12
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	1
<i>Turdus iliacus</i>	Grive mauvis	1
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	2
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	3
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	4
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	5
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	6
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	2
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	2
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	5
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	1
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	6
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	4
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	15
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	4
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	1
<i>Erythacus rubecula</i>	Rougegorge familier	3
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	3
<i>Spinus spinus</i>	Tarin des aulnes	7
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	1
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	1

### 3.3. Limicoles

Le classement du site en réserve naturelle régionale a notamment été permis grâce à son rôle dans l'accueil de limicoles. En effet, les prairies humides vont être particulièrement accueillantes en hiver pour les Vanneaux huppés et les Pluviers dorés. Au printemps les abords des baisses en eau vont eux, permettre la nidification des oiseaux. En 2024, 8 espèces de limicoles ont fréquenté le site d'étude.

#### 3.3.1. Limicoles hivernants

En hiver, les limicoles les plus représentés sur le communal sont le Vanneau huppé et le Pluvier doré, suivi par le Courlis cendré. Ces deux premières espèces hivernent en formant de grands groupes pouvant atteindre plusieurs milliers d'individus dans les prairies humides du Marais poitevin mais également dans les parcelles en cultures de la plaine de bordure. Ainsi, lors des vagues de froid, les oiseaux vont avoir tendance à s'abriter dans les plaines de bordures. De part sa localisation à l'interface

entre plaine et marais, la réserve naturelle régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire à un fort intérêt pour l'accueil des ces espèces en hiver.

Comme expliqué, précédemment, les effectifs de vanneaux et pluviers présents sur le site vont être dépendant des conditions météorologiques au moment du comptage. Ainsi, nous avons conservé pour la figure 5 uniquement l'effectif maximal mensuel. Ainsi, c'est le mois de novembre 2024 qui a accueilli l'effectif maximal de Vanneau huppé sur la réserve (N=2000). Comme en 2023, janvier et février sont les mois les plus propices à la présence de Pluvier doré avec 500 individus au maximum observés sur la réserve.

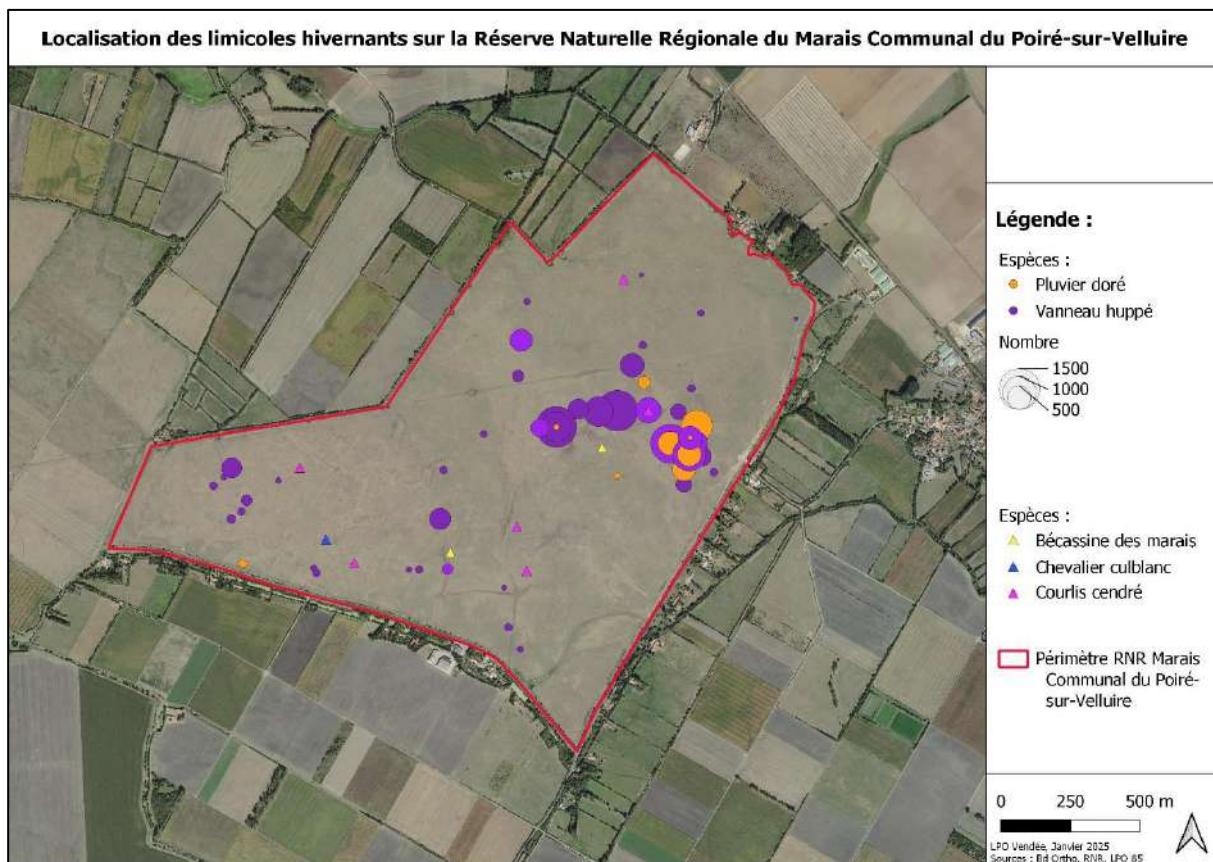


Figure 5 : Localisation des limicoles hivernants sur la RNR

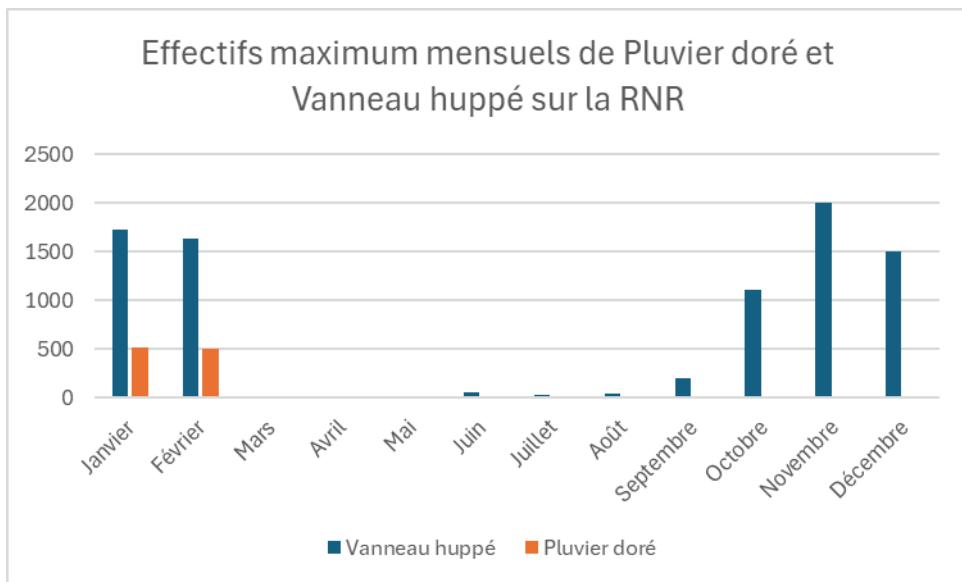


Figure 6 : Effectifs maximum mensuels de Pluvier doré et Vanneau huppé sur la RNR

### 3.3.2. Limicoles nicheurs

Depuis 3 ans, la Barge à queue noire ne niche pas sur la réserve. Ce limicole historiquement nicheur sur les prairies humides du Marais poitevin se reproduit aujourd’hui uniquement sur quelques sites isolés. Si pour certains d’entre eux la nidification est pour l’instant, annuelle (communal des Magnils-Reigniers et la Réserve Naturelle Régionale des marais de la Vacherie) elle est variable sur d’autres, comme ici sur la réserve. A noter cependant une observation le 18 juin d’un individu alarmant, pouvant traduire la présence d’œufs ou de jeunes à proximité. Malgré cette observation il est peu probable que l’espèce ait niché sur la réserve. Cette espèce en déclin, est très dépendante des niveaux d’eau des prairies lors de son installation. L’absence pendant 3 ans en tant que nicheur sur le site, n’exclut pas son retour pour les années à venir.

L’autre espèce de limicole emblématique des prairies humides du Marais poitevin est le Vanneau huppé. En 2024, plusieurs couples se sont reproduits sur la réserve. L’estimation du nombre exact de couples est délicate. En effet, l’arrivée sur le site de reproduction n’est pas synchrone. De plus, les limicoles nichant directement au sol, leurs nids sont fortement exposés aux prédateurs, ainsi, un même couple peut tenter de se reproduire à plusieurs reprises dans la saison si les premières tentatives ont échouées. Nous prendrons donc comme chiffre d’effectif nicheur, le nombre maximal d’individus ayant un comportement de reproduction observé en simultané.

En 2024, c’est le 25 mai que l’effectif maximal de couples de Vanneau huppé a été observé sur la réserve, avec un total de 9 couples. Un œuf prédaté a notamment été retrouvé au bord de la bâche Henriette, et un nid abandonné avec 3 œufs à lui, été trouvé sur un mottureau. Si l’effectif est en légère hausse comparé à 2023, où 8 couples nichaient sur la réserve, les effectifs de vanneaux nicheurs depuis 2020 sont plutôt stables et situés autour de 6 couples (hors 2022, année extrêmement sèche). 2024, est

cependant la meilleure année depuis 2020. Les fortes pluies de l'hiver 2023-2024 ont permis un niveau haut des zones de baisses, rendant le site favorable à l'accueil de limicoles.

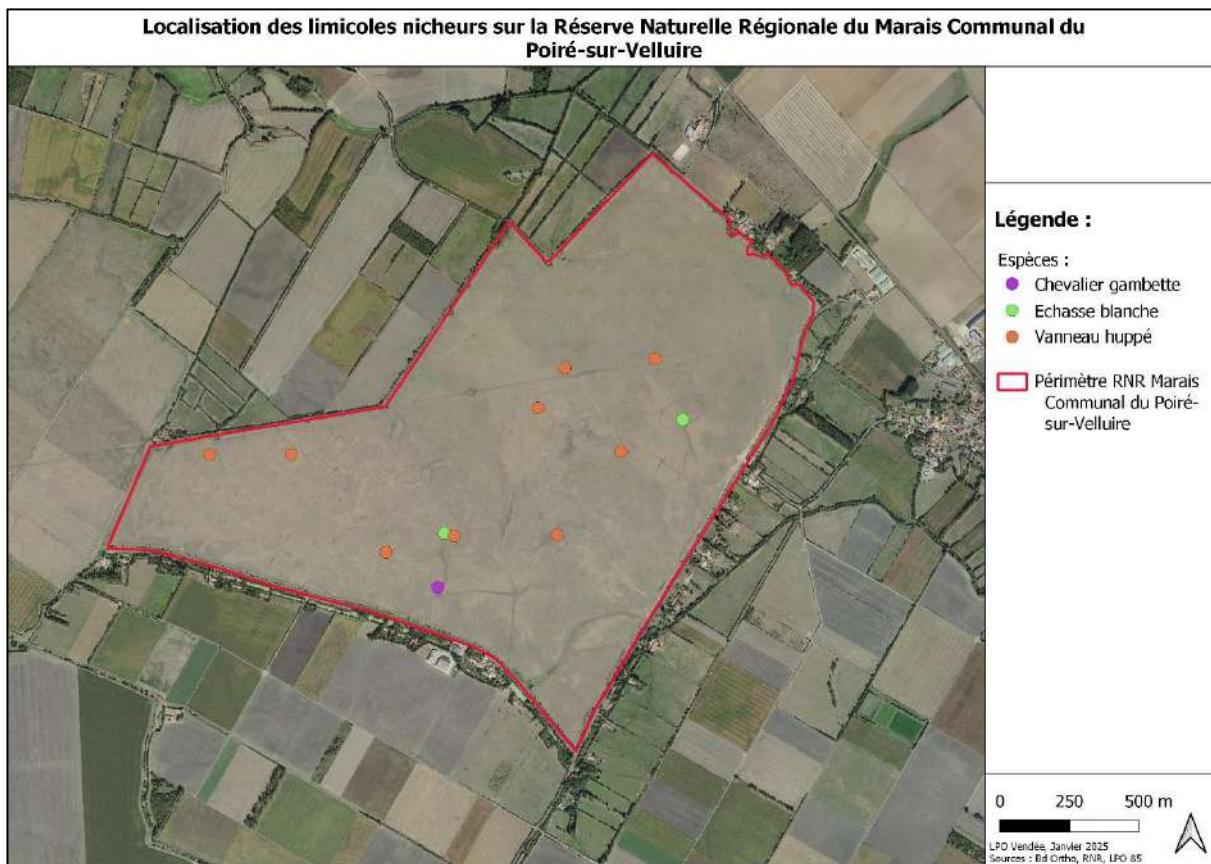


Figure 8 : Localisation des couples de limicoles sur la RNR

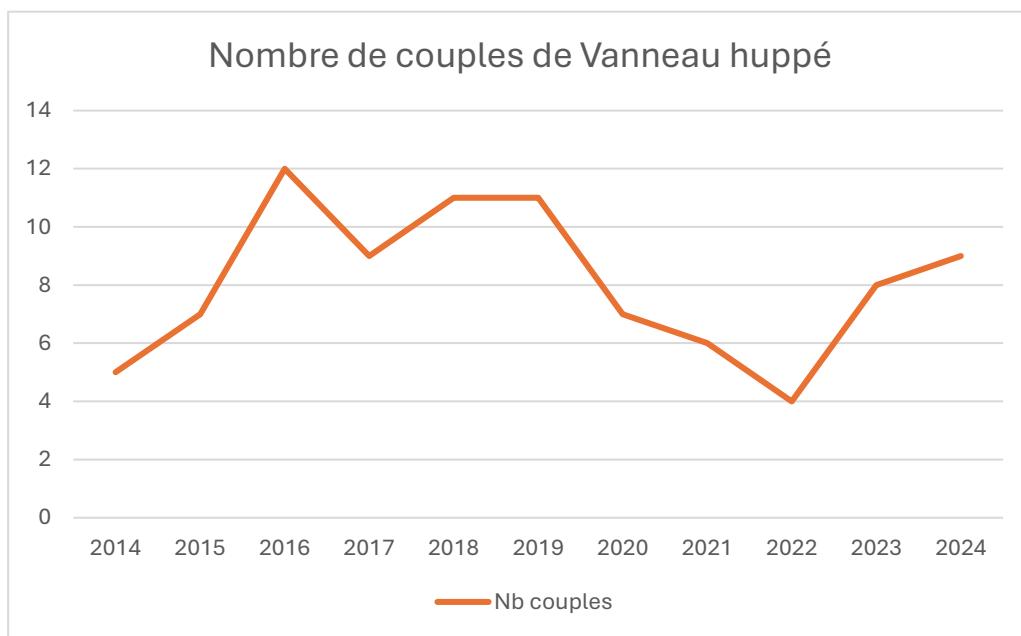


Figure 7 : Evolution du nombre de couples de Vanneau huppé nicheurs sur la RNR

Un mâle chanteur de Chevalier gambette a été observé 3 fois (juin 2024). Le Chevalier gambette est très démonstratif en période de reproduction, il aime se percher sur les poteaux de clôture pour chanter. Au vu du faible nombre de données sur toute la saison, il semble peu probable que l'espèce est réellement nichée sur la réserve cette année, même si les niveaux d'eau si prêtaient.

En 2024, les niveaux d'eau particulièrement hauts en début de saison ont été favorables à l'installation des limicoles. Ainsi, 2 couples d'Echasse blanche ont été observés simultanément sur le communal le 27 mai. Un de ces deux couples à ensuite été réobservé au même endroit, alarmant au passage d'un prédateur, signe de la présence d'un nid à proximité. L'Echasse blanche a donc niché, à minima, avec un statut de reproduction « probable » sur la réserve cette année.



Figure 9 : Barge à queue noire et Vanneau huppé © André ROBERT

### 3.4. Les rapaces

En moyenne, 9 espèces de rapaces sont présentes sur la réserve. Certaines comme le Faucon crécerelle toute l'année, d'autres comme le Milan noir, seulement au printemps. Cette année, 10 espèces ont fréquenté la réserve (Tab. 3).

Tableau 4 : Liste des espèces de rapaces sur la RNR

Nom latin	Nom vernaculaire	Nombre de données
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	3
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	19
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	13
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	24
<i>Accipiter nisus</i>	Épervier d'Europe	3
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	38
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	2
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	1
<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	2
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	11

### 3.4.1. Les rapaces nicheurs

De manière générale, le site est peu favorable à la nidification de rapaces. Ils l'utilisent cependant comme zone de chasse. En 2024 seule une Buse variable a été notée avec un statut de reproduction. Ce résultat n'est pas forcément représentatif de la diversité des rapaces nicheurs sur la réserve. En effet, même s'il n'a pas été noté comme tel en 2024, il est plus que probable que le Faucon crécerelle niche au sein de la réserve. Il est également possible que d'autre rapace utilise les abords arborés du communal pour nicher.

### 3.4.2. Les rapaces hivernants

En 2024, 9 espèces de rapaces hivernants ont été observées. Certaines d'entre elles sont strictement hivernantes comme le Faucon émerillon. Ce petit faucon niche dans le nord de l'Europe, en hiver, il chasse les alouettes ou même les pluviers. Ce faucon fréquent en plaine, ne l'ai pas forcément sur la réserve. Cette observation est donc à souligner. Si les autres espèces observées sont plus communes elles n'en demeurent pas moins intéressantes. Nous pouvons ainsi noter les 2 observations de Hibou des marais et l'observation d'un Faucon pèlerin.

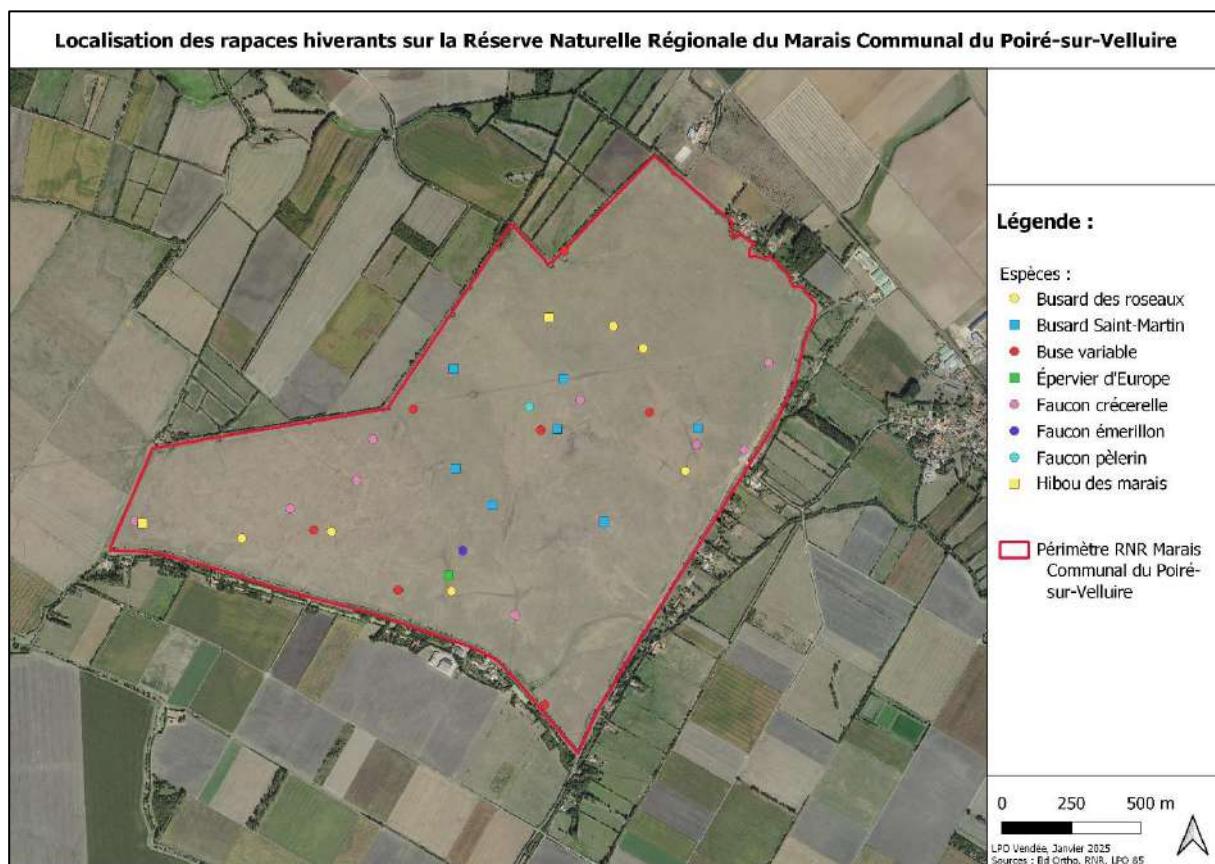


Figure 10 : Localisation des rapaces hivernants sur la RNR

## 3.5. Les anatidés

En 2024, 9 espèces d'anatidés ont été observées sur la réserve, soit une de plus que l'an passé. Les aménagements permettant un meilleur maintien des niveaux d'eau portent leurs fruits, puisque depuis 2 ans, les effectifs et la diversité spécifique d'anatidés sont en nette augmentation. Ainsi, cette année 4 Canards chipeaux ont été observés, la dernière donnée de cette espèce sur la réserve datait de 2021.

### 3.5.1. Les anatidés nicheurs

Comme les années passées, 2 espèces d'anatidés ont été notées avec un statut de reproduction certain. Il s'agit du Canard colvert et du Cygne tuberculé. Des jeunes Canards colverts ont été observés au sud-ouest de la réserve dans le fossé de ceinture, au même endroit que l'an passé. Les Cygnes tuberculés ont eu, été observés couvant. Un premier nid était au sud du communal, à Morusson et l'autre, à l'est, autour de la baisse d'Henriette.

En plus de ces deux espèces, cette année, un mâle et une femelle de Canard souchet ont été observés simultanément le 3 avril, en bordure de la baisse de Noyers. Comme beaucoup de canards, l'espèce est discrète en période de reproduction. Malheureusement, elle n'a pas été réobservée par la suite. Mais l'espèce est nicheuse sur d'autres communaux du Marais poitevin et les niveaux d'eau de 2024 étaient propices pour l'espèce. Aucun poussin n'a été observé par la suite, il semble donc peu probable que l'espèce ait niché (du moins avec succès) sur la réserve. Cela est tout de même encourageant pour les années à venir. L'espèce devra donc faire l'objet d'une attention toute particulière en période de reproduction les printemps suivants.

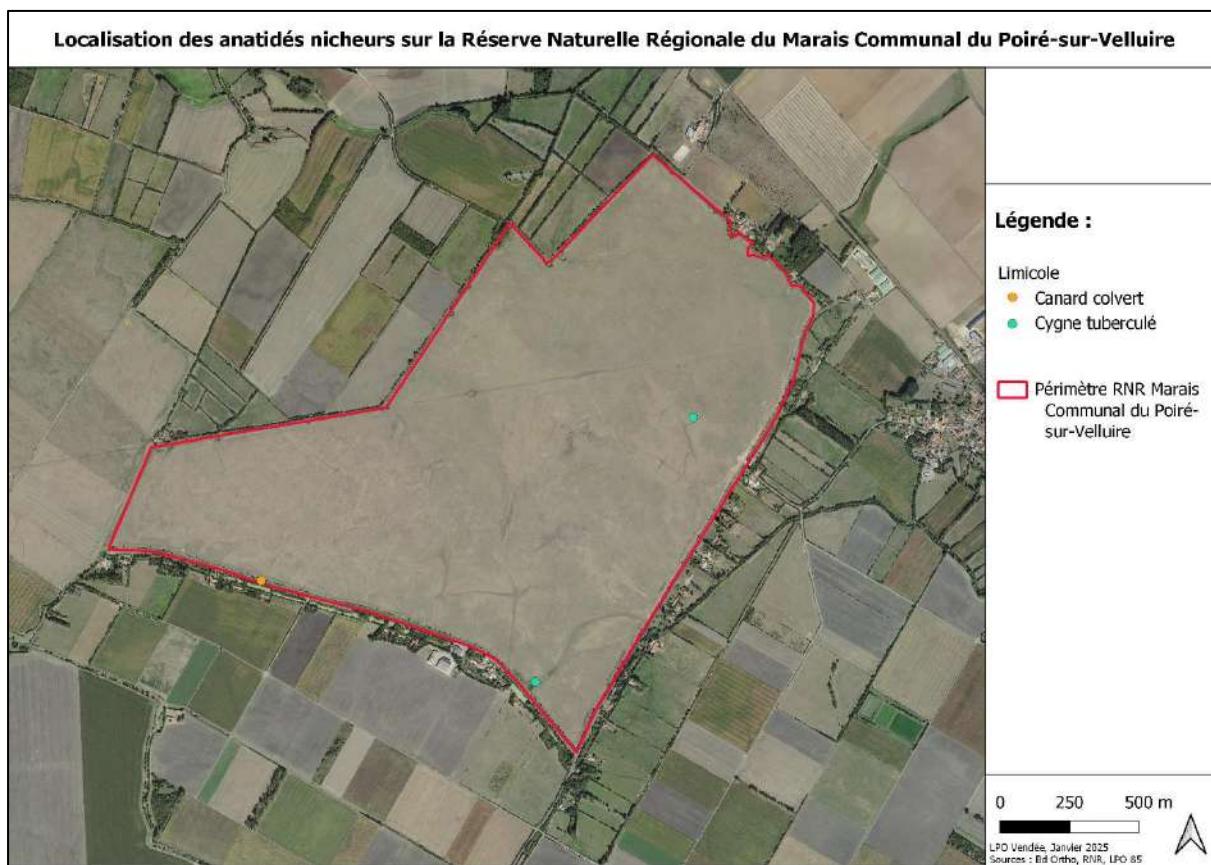


Figure 11 : Localisation des anatidés nicheurs sur la RNR

### 3.5.2. Les anatidés hivernants

La majorité des données d'anatidés sur la réserve concerne des oiseaux hivernants ou en halte migratoire à l'automne et au début du printemps. En hivers, les anatidés fréquentes principalement les 3 baisses suivantes : l'achsenal, Henriette et Noyers. Comme au printemps, c'est le Canard colvert qui est le plus représenté sur la réserve, vient ensuite le Canard siffleur. Notons également quelques beaux effectifs de Canard souchet et également la présence sporadique de Canard pilet. Si pour cette dernière

espèce, les effectifs ne sont pas très élevés la simple présence de l'espèce est intéressante pour la réserve.

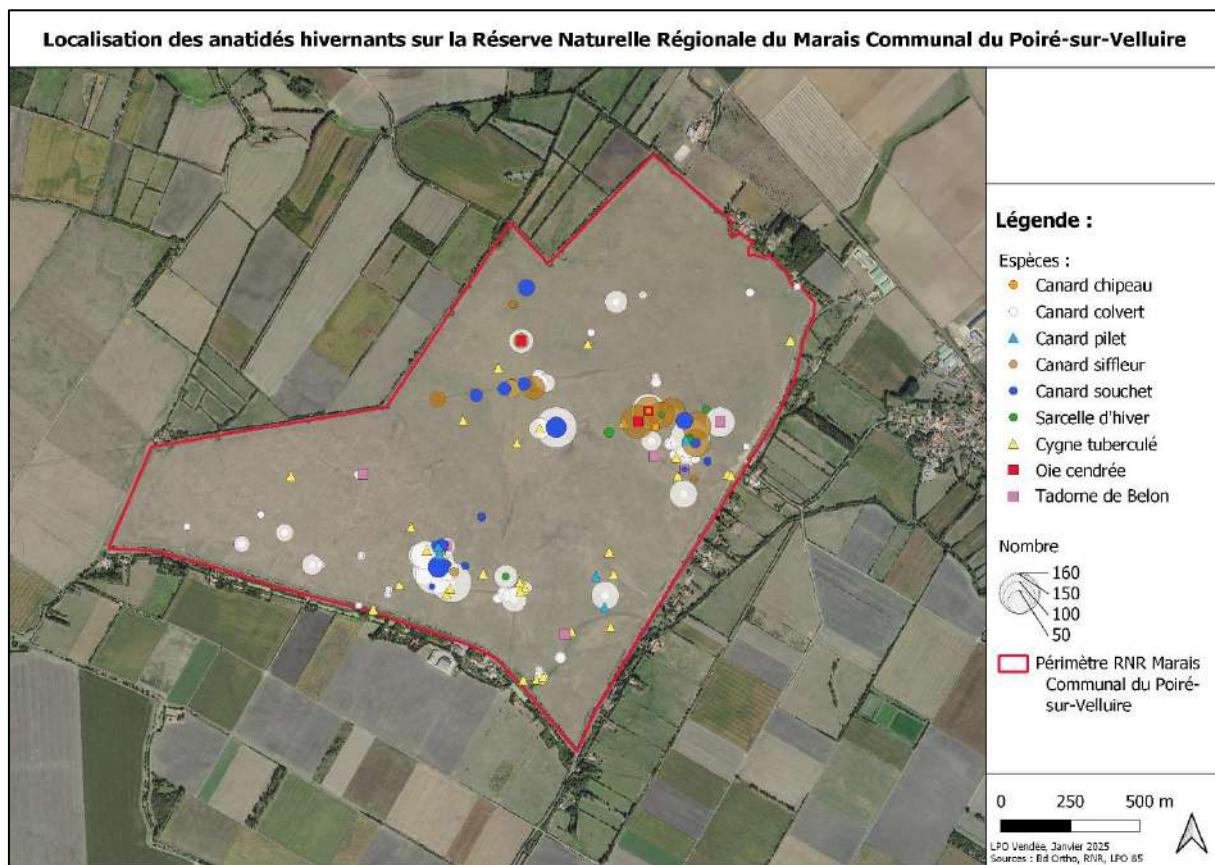


Figure 12 : Localisation des anatidés hivernants sur la RNR

### 3.6. Les autres groupes d'espèces

#### 3.6.1. Les autres espèces nicheuses

Habituellement, deux autres espèces à enjeux nichent sur le communal, la Cigogne blanche et le Grand cormoran. Elles nichent toutes les deux sur les arbres bordants la partie nord du communal. Cependant, cette année, seule la Cigogne blanche a niché sur la réserve. Comme l'an passé, 5 nids ont été utilisés et ont produit un minimum de 8 jeunes (données uniquement pour 2 nids).

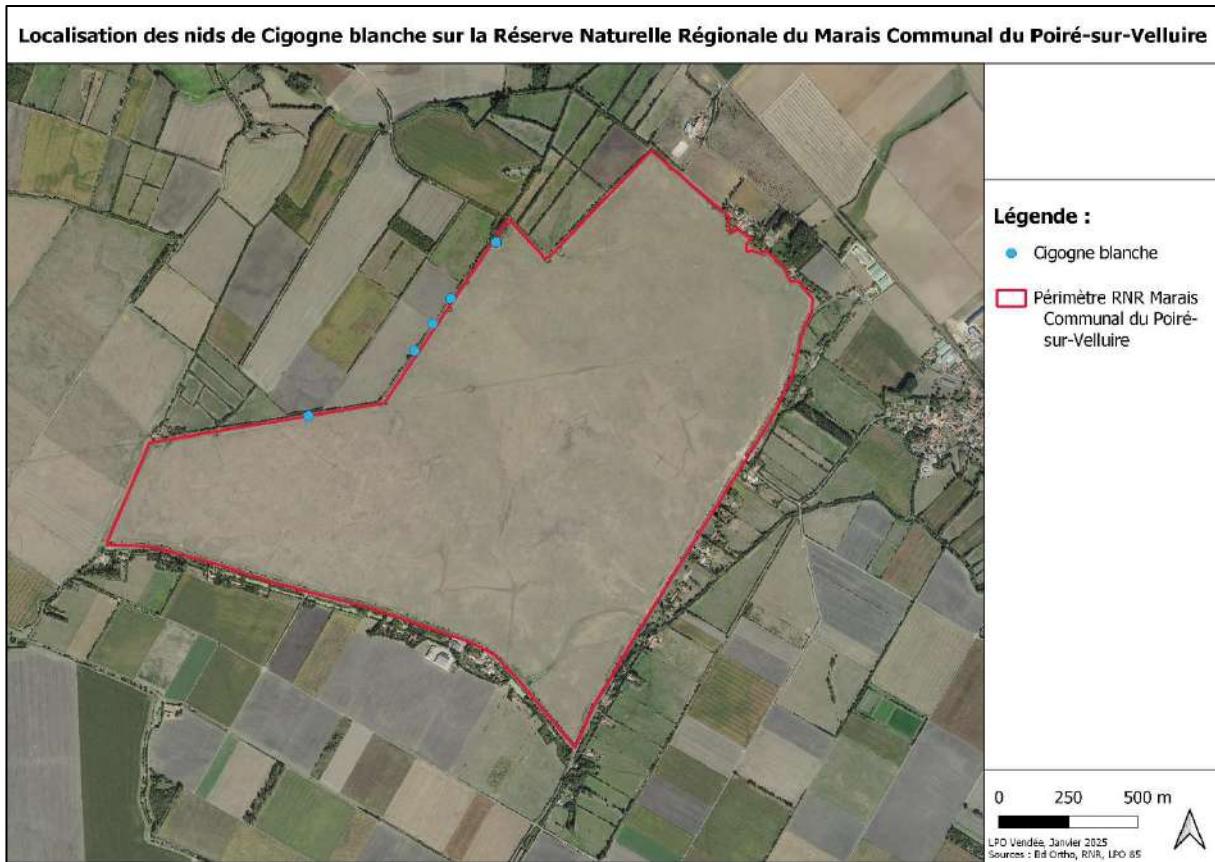


Figure 13 : Localisation des nids de Cigogne blanche sur la RNR

## Conclusion

Dans l'objectif d'évaluer l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants au sein de la RNR du Poiré-sur-Velluire la LPO Vendée a effectué, en 2024, le suivi de ces populations.

La présente étude a permis dans un premier temps de mettre en avant la richesse ornithologique du site avec, en 2024, 103 espèces présentes.

L'année 2024 a été marquée par des niveau élevés qui ont été bénéfiques aux limicoles et aux anatidés, notamment en période de reproduction. En effet, l'Echasse blanche a probablement nichée sur la réserve. Notons également la présence tardive d'un couple de Canard souchet.

Les études ornithologiques menées ont, dans un second temps, montré tout l'intérêt du marais lors de deux périodes clés dans le cycle des oiseaux : la migration et l'hivernage. Cette constatation se confirme cette année encore. En effet, les ressources alimentaires présentes permettent à bon nombre d'espèce de s'alimenter lors de ces périodes charnières. Le marais et ses abords sont également intéressants pour l'avifaune nicheuse. Notons de plus que la préservation de la ripisylve est primordiale à la conservation des passereaux nicheurs.

## Annexe 1 : Liste et détail des codes atlas

<b>Nidification possible</b>	
2	Présence dans son habitat durant sa période de nidification.
3	Mâle chanteur (ou cris de nidification) ou tambourinage en période de reproduction.
<b>Nidification probable</b>	
4	Couple présent dans son habitat durant sa période de nidification.
5	Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins, etc.) observé sur un même territoire 2 journées différentes à 7 jours ou plus d'intervalle.
6	Comportement nuptial : parades, copulation ou échange de nourriture entre adultes.
7	Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos).
8	Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours.
9	Présence de plaques incubatrices. (Observation sur un oiseau en main)
10	Transport de matériel ou construction d'un nid ; forage d'une cavité (pics).
<b>Nidification certaine</b>	
11	Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention, tels les canards, gallinacés, oiseaux de rivage, etc.
12	Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison.
13	Jeunes fraîchement envolés (espèces nidicoles) ou poussins (espèces nidifuges)
14	Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid ; comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut ou dans une cavité).
15	Adulte transportant un sac fécal.
16	Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant sa période de nidification.
17	Coquilles d'œufs éclos.
18	Nid vu avec un adulte couvant
19	Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus).
<b>Si et seulement si un des cas ci-dessus n'est pas applicable</b>	
30	Nidification possible
40	Nidification probable
50	Nidification certaine
99	Espèce absente malgré des recherches

## Annexe 2 : Liste d'espèces observées sur la réserve

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	ne	2024
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	R	2024
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	LC	NAd	NT	ne	2024
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	-	2024
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	1982
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	N, M, H	-	Chassable	VU	VU	NT	VU	VU	R	2024
Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC	-	LC	NAc	-	R	2001
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	NAc	LC	-	ne	2021
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	M, H	Ann. I (ssp schinzii)	Protégé	LC	NAb	LC	NAc	-	ND	2024
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	CR	DD	NAd	CR	AP	2024
Bécassine sourde	<i>Lymnocryptes minimus</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	-	DD	NAd	-	AP	2023
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2024
Bernache cravant	<i>Branta bernicla</i>	M, H	Ann. II	Protégé	LC	-	LC	-	-	ND	2010
Bernache du Canada	<i>Branta canadensis</i>	M, Ho	-	Protégé	LC	NAA	NAA	-	NAA	ne	1985
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	M, Ho	Ann. I	Protégé	LC	-	NAC	NAC	-	ne	2003
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAC	-	NT	ne	2024
Bondrée avipore	<i>Pernis apivorus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	LC	LC	-	2021
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	-	-	LC	ne	2024
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	-	EN	ne	1998
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	EN	-	NAC	NT	ne	2024
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	EN	ne	2021
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	-	VU	ne	2024
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	ne	2022
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	-	NAd	VU	-	2024
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	VU	ne	2024
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	NT	LC	NAC	NAD	LC	ne	2024
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAC	NAC	LC	ne	2024
Butor étoilé	<i>Buteo stellaris</i>	Nr, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	CR	AP	1986
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	M	Ann. II	Chassable	NT	LC	-	NAd	LC	-	2024
Canard carolin	<i>Aix sponsa</i>	Occ	-	-	-	-	-	-	NAA	-	2021
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAC	NT	R	2024
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2024
Canard mandarin	<i>Aix galericulata</i>	-	-	-	-	NA <sup>3</sup>	-	-	NA <sup>3</sup>	-	1994
Canard pilet	<i>Anas crecca</i>	No, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAC	Nab	R	2024
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	NAb	LC	NAC	-	AS	2024
Canard souchet	<i>Anas cygnoides</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	LC	NAd	LC	AS	2024
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	NT	ne	2024
Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC	-	NAC	LC	-	ne	2015
Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	M, Hr	Ann. II	Chassable	LC	-	NAC	DD	-	V	1982
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	NAC	LC	-	AP	2024
Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAC	LC	LC	V	2024
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	M, H	-	Protégé	LC	NT	NAC	DD	EN	ne	2022
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	-	-	LC	-	-	2015
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Sédentaire	-	Partiellement protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAC	NAd	LC	ne	2024
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	EN	NAC	VU	CR	2020	
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circus gallicus</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	NAd	EN	-	1979
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	VU	-	-	LC	ne	2024
Combatant varié	<i>Phlomachus pugnax</i>	No, M, H	Ann. I	Chassable	LC	NAb	-	-	Nab	E	2021
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	LC	-	LC	ne	2024
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2024
Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAd	EN	V	2024
Courlis corlieu	<i>Numenius phaeopus</i>	M	Ann. II	Chassable	LC	-	NAC	VU	-	-	2023
Cygne de Bewick	<i>Cygnus bewickii</i>	Ho	Ann. I	Protégé	EN	-	EN	-	-	non traité	1979
Cygne noir	<i>Cygnus atratus</i>	Occ	-	-	-	-	-	-	NAA	-	2021
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	Hr	Ann. I	Protégé	LC	-	NAC	NAC	-	ne	-
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N, M, H	Ann. II	Protégé	LC	LC	NAC	-	Naa	ne	2024
Échasse blanche	<i>Himantopus himantopus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	-	LC	-	2024
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2021
Elanion blanc	<i>Elanus caeruleus</i>	N, Mr	Ann. I	Protégé	LC	VU	-	NAb	Nab	-	2021
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAC	NAd	LC	ne	2024
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	LC	NAC	LC	ne	2024
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	-	-	NE	ne	2023
Faucon émerillon	<i>Falco tinnunculus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2024
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2021
Faucon lanier	<i>Falco biarmicus</i>	occ	-	Protégé	-	-	-	-	-	-	1985
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	-	ne	2024
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAC	NAC	LC	ne	2024
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2022
Fauvette grise	<i>Sylvia communis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2024
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N, M, H	-	Chassable	NT	LC	NAC	NAC	LC	ne	2024
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	VU	LC	NAC	LC	R	2006
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>	Nr, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NT	-	NT	ne	1982
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	ne	2022

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	M	-	Protégé	LC	VU	-	DD	-	-	2024
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	N, M, H	-	Protégé	NT	NT	NAc	-	NT	ne	2024
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	LC	NAc	VU	ne	2024
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Nr, M, H	-	Protégé	LC	EN	LC	-	-	ne	2024
Goéland leucophée	<i>Larus michahellis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	NT	ne	2024
Grand cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	M, H	Ann. I (ssp sinensis)	P Protégé	LC	LC	LC	NAd	LC	ne	2024
Grand gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	M, H	-	Protégé	LC	VU	LC	NAd	-	V	1994
Grande aigrette	<i>Casmerodius albus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	LC	-	VU	V	2024
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2023
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	ne	2001
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2024
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2023
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	M, H	-	Chassable	LC	LC	-	-	-	ne	2024
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	M, H	-	Chassable	NT	-	LC	NAd	-	ne	2024
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	-	2021
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	CR	NT	NAc	-	ne	2024
Guitte noire	<i>Chlidonias niger</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	LC	EN	-	DD	EN	-	2011
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	NAd	LC	ne	2024
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAc	-	LC	V	2024
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	-	LC	-	2024
Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	VU	NAc	NAc	EN	AP	2024
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2021
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2024
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2024
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2024
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	-	2024
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023
Ibis fauve	<i>Plegadis falcinellus</i>	Mr	Ann. I	Protégé	LC	NT	-	-	Nab	-	2014
Ibis sacré	<i>Threskiornis aethiopicus</i>	M, H	-	Protégé	-	NAa	-	-	Naa	ne	1994
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	NAd	NAc	VU	ne	2024
Loriot d'Europe	<i>Ortolis oriolus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAc	LC	-	2024
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	LC	-	2023
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	VU	VU	NAc	-	LC	ne	2024
Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>	Mr	-	Protégé	LC	LC	-	-	DD	-	-
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2024
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2024
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAb	NAd	LC	ne	2024
Mésange noire	<i>Periparus ater</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	VU	ne	1997
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	-	NAd	NT	-	2024
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	VU	VU	NAc	-	-	2018
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N, P, H	-	Protégé	LC	LC	-	NAb	LC	ne	2024
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	EN	-	-	VU	ne	2001
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	N, M, H	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAc	NAc	LC	AP	2020
Mouette pygmée	<i>Hydrocoloeus minutus</i>	M, H	Ann. I	Protégé	NT	NAb	LC	NAd	-	-	-
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	LC	NAd	LC	ne	2024
Mouette tridactyle	<i>Rissa tridactyla</i>	Nr, M, H	-	Protégé	VU	VU	NAd	DD	CR	ne	1984
Œudinème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	1988
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Nr, M, H	-	Chassable	LC	VU	LC	NAd	EN	R	2024
Oie des moissons	<i>Anser fabilis</i>	M, Ho	-	Chassable	LC	-	VU	NAb	-	ne	2003
Ouette d'Egypte	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	-	-	-	NA*	-	-	NA*	-	-	1988
Oie rieuse	<i>Anser albifrons</i>	M, Ho	Ann. I (ssp flavirostris)	Chassable	LC	-	NAc	-	-	ne	2018
Outarde canepetière	<i>Tetrao tetrix</i>	Nr, M	Ann. I	Protégé	VU	EN	-	-	-	-	2018
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Sédentaire	-	Chassable	LC	LC	-	-	NE	-	2023
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Sédentaire	Ann. II	Chassable	LC	LC	-	-	NE	-	2021
Petit gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	-	NAc	LC	-	2000
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	VU	-	-	LC	ne	2012
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	-	-	LC	ne	2024
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nuisible	-	Chassable	LC	LC	-	-	LC	ne	2024
Pie-grièche à tête rousse	<i>Lanius senator</i>	Nr, M	-	Protégé	LC	VU	-	NAd	CR	-	1995
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	N, M	Ann. I	Protégé	LC	NT	NAc	NAd	LC	-	2023
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia f. domestica</i>	Sédentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	2022
Pigeon colombe	<i>Columba oenas</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Pinson du Nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	M, H	-	Protégé	LC	-	DD	NAd	-	ne	2022
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	DD	LC	-	2021
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	N, M, H	-	Protégé	NT	VU	DD	NAd	EN	ne	2024
Pipit spinocelle	<i>Anthus spinolletta</i>	M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	-	ne	2021
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	M, H	Ann. II	Chassable	LC	-	LC	NAd	-	R	1988
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	M, H	Ann. I	Chassable	LC	-	LC	-	-	AS	2024
Pluvier fauve	<i>Pluvialis fulva</i>	-	-	Protégé	-	-	-	-	-	-	-
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	VU	-	2024
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAc	LC	ne	2024
Pygargue à queue blanche	<i>Haliaeetus albicilla</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	CR	NA*	-	-	-	-

Nom français	Nom scientifique	Statut Vendée	Directive	Statut de protection	Europe	LR France (nidification)	LR France (hivernage)	LR France (migration)	LR PDL (nidification)	LR PDL (hivernage)	Date dernière observation
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	NT	NAd	NAd	DD	ne	2023
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	LC	ne	2022
Rossignol philomèle	<i>Lucania megarhynchos</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2024
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAd	LC	-	2023
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	NAd	NAd	LC	ne	2024
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	-	NAc	LC	-	2024
Sarcelle à ailes bleues	<i>Anas discors</i>	occ	-	-	-	-	-	-	-	-	1999
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	N, M	Ann. II	Chassable	LC	VU	-	NT	VU	-	2018
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	LC	VU	LC	NAd	CR	AS	2024
Serin chiné	<i>Serinus serinus</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	VU	-	NAd	NT	ne	2021
Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i>	M, H	Ann. I	Protégé	LC	NT	VU	NAc	VU	ne	2024
Sterne caspienne	<i>Sterna caspia</i>	M	Ann. I	Protégé	LC	-	-	NT	-	-	1995
Tadorne casarac	<i>Tadorna ferruginea</i>	occ	-	-	-	-	-	-	-	-	1987
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	LC	LC	-	LC	ND	2024
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	N, M	-	Protégé	LC	VU	-	DD	EN	-	2022
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	N, M, H	-	Protégé	LC	NT	NAd	NAd	NT	ne	2024
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	M, H	-	Protégé	LC	LC	DD	NAd	Nab	ne	2024
Tourcoil fourmillier	<i>Lynx torquilla</i>	N, M	-	Protégé	LC	LC	NA <sup>a</sup>	NA <sup>c</sup>	CR	-	2023
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N, M	Ann. II	Chassable	VU	VU	-	NAc	NT	-	2024
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N, M, H	-	Chassable	LC	LC	-	NAd	LC	ne	2024
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	N, M	-	Protégé	LC	NT	-	DD	CR	-	2022
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Sédentaire	-	Protégé	LC	LC	NAd	-	LC	ne	2024
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	N, M, H	Ann. II	Chassable	VU	NT	LC	NAd	LC	AP	2024
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	N, M, H	Ann. II	Protégé	LC	VU	NAd	NAd	VU	NAd	2024

## Annexe 3 : Niveaux d'eau sur la RNR (2023 et 2024)

